



LE VAL D'HAZEY
27940

Communes historiques : Sainte
Barbe sur Gaillon, Vieux-
Villez, Aubevoye

STM-PC/SP/FL/2021-n° 1767

OBJET :

ARRÊTÉ DE

FERMETURE

AU PUBLIC

JEU COMBINE
« JMS »

Le Maire de la ville de Le Val d'Hazey.

Vu Le Code des Collectivités Territoriales.

Vu Le Code de Sécurité Intérieure, notamment son article L.131-1, relatif aux pouvoirs du maire en matière de police.

Vu Le Code pénal, notamment son article R. 610-5, relatif aux contraventions aux arrêtés publiés par l'autorité municipale.

Vu Le Décret 94-699 du 10 août 1994 ainsi que Le Décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 relatif aux exigences de sécurité des aires de jeux.

Vu l'état de dégradation constaté en date du 02/07/2021.

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers.

- ARRETE -

Article 1 :

Le jeu combiné « JMS » installé au C.R.A.P.A, est fermé au public à compter de ce jour.

Article 2 :

En conséquence, le jeu est mis en sécurité et balisé par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 :

La Directrice des Services Techniques et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera également transmise à :

- ↳ M. le Commandant de la Gendarmerie de Gaillon
- ↳ M. le Chef du Centre de Secours de Gaillon
- ↳ M. le Chef de Police Municipale,
- ↳ Mme la Directrice des Services Techniques Municipaux.

Fait à Le Val d'Hazey, le 2 juillet 2021

Le Maire,



Philippe COLLAS.